

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de La Ciotat - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016-2020 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de La Ciotat pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT CULTURE ET FETE « LA PEYREGOUA »

La commune poursuit la construction d'un complexe culture et fête situé quartier de la Peyregoua. Ce nouvel équipement permettra de fournir les infrastructures nécessaires en termes de fonctionnalités, de capacité d'accueil ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il se composera de plusieurs espaces avec notamment une salle de spectacles, un espace forum regroupant deux salles modulables isolées phonétiquement, trois salles de réunions, des bureaux dédiés aux fonctions d'accueil et d'administration, des locaux de stockage, un espace traiteur, des vestiaires et des sanitaires. Enfin, les espaces extérieurs seront également aménagés (abords, zones de stationnements publics et personnels, aires de service et de livraisons, espaces verts).

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2020 s'élève à 6 461 110 € HT, dont 403.000 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 4 328 944 €, dont 270 010 € au titre de la tranche 2018.

EXTENSION DE LA VOIE DOUCE (TRANCHE 2)

La commune achève les travaux de transformation de l'ancienne ligne ferroviaire dite "des Bouches-du-Rhône" en voie réservée aux circulations douces. Elle permettra aux usagers de traverser, la ville sur un chemin paysager. Cette opération a permis d'aménager 4,2 kilomètres de piste en dur avec de nombreux espaces verts et aires de jeux. Les falaises aux abords de la voie ont été sécurisées, la halte de Ceyreste a été réhabilitée et enfin des places de stationnement ont été créées.

Les travaux ont été effectués en deux temps :

- un premier tronçon allant du centre ancien à la pointe nord du quartier Abeille, desservant plusieurs équipements publics de premier niveau (collège, lycée, hôpital...);
- un deuxième tronçon (objet du présent contrat) reliant le quartier de l'Abeille à la gare SNCF, propice au sport et aux ballades, permettant de découvrir à la fois la flore méditerranéenne et le patrimoine communal.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2018 s'élève à 5 600 000 € HT, dont 5 300 000 € HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière du FEDER de 899 330 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 800.000 €, dont 2 650 000 € au titre de la tranche 2018.

RESTRUCTURATION DU VIEUX LA CIOTAT

La commune poursuit son vaste programme de restructuration du Vieux La Ciotat avec notamment :

- la création d'un pôle de service public

La commune, ayant acquis les anciens locaux de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse situés rue des Poilus, peut désormais démarrer les travaux de rénovation afin d'y installer le service des affaires générales de la mairie. Le déplacement de ce service à forte affluence favorisera le retour des usagers en centre ancien et permettra ainsi la redynamisation du commerce.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2018 s'élève à 729 086 € HT, dont 304 920 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 510 360 €, dont 213 444 € au titre de la tranche 2018.

- la création d'activités structurantes (artisanales, culturelles et commerciales)

Afin de relancer l'attractivité économique et touristique du Vieux La Ciotat, la commune poursuit son programme d'acquisition foncière pour installer des artisans et des artistes. Il s'agit de 6 locaux commerciaux situés rue Maréchal Joffre, rue des Frères Blanchard, rue des Frères Romana et rue Camille Pelletan.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2018 s'élève à 562 996 € HT, dont 416 666 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 394 097 €, dont 291 666 € au titre de la tranche 2018.

- la construction d'une médiathèque musicale dans le théâtre Saint Jacques

La commune souhaite créer un pôle culturel dans le cœur du Vieux La Ciotat en transférant le Conservatoire de Musique dans l'ancien Théâtre Saint-Jacques, situé à proximité de la médiathèque « Simone Veil » et de la future bibliothèque musicale. Il sera installé au rez-de-chaussée (1000 m² de surface) pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il sera équipé d'un auditorium de 100 places afin de développer les concerts et manifestations culturelles et de nombreuses salles modernes et adaptées aux pratiques instrumentales et à l'art dramatique. Les travaux comprennent

la réhabilitation du bâtiment, y compris l'aménagement des locaux techniques et l'aménagement de la place devant le théâtre.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019 s'élève à 3 514 841 € HT, dont 2 056 893 € HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la DRAC de 351 484 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 460 389 €, dont 1 439 825 € au titre de la tranche 2018.

RENOVATION DES STADES VIREBELLE, MAGRI ET BOUISSOU

La commune poursuit la requalification de ses stades devenus, avec les années, vétustes et non conformes à la réglementation. Ainsi, les équipements du stade Valentin Magri seront restructurés avec la réalisation d'une piste d'athlétisme de 400 ml, la création d'un terrain de football et d'un terrain de rugby, l'aménagement de sautoirs en hauteur, longueur, triple saut ainsi que d'une aire de lancers javelots et poids. Par ailleurs, les espaces extérieurs situés à proximité recevront des équipements nécessaires à la vie du stade avec la création de vestiaires et de locaux techniques, associatifs et de rangement. S'agissant du stade Jean Bouissou, une restructuration complète du site est à prévoir avec le réaménagement de l'entrée publique et du parking, la réhabilitation des vestiaires et des sanitaires sous la tribune, ainsi que la transformation du terrain stabilisé en synthétique.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019 s'élève à 3 755 695 € HT, dont 1 710 210 € HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Région de 168 875 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 464 721 €, dont 666 982 € au titre de la tranche 2018.

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ELSA TRIOLET

La commune de La Ciotat achève les travaux d'extension de l'école maternelle Elsa Triolet située quartier de Saint-Jean. Cet établissement construit en 1978 n'étant plus fonctionnel pour accueillir un effectif d'élèves en constante augmentation, il était indispensable de prévoir une extension avec la création de deux classes supplémentaires, d'un dortoir, de sanitaires et d'un local de rangement, soit une superficie totale de 200 m² environ.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2018 s'élève à 500 000 € HT, dont 478 520 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 274 000 €, dont 262 229 € au titre de la tranche 2018.

REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE AVEC LA CREATION D'UN GUICHET UNIQUE ET D'UN CCAS

La commune achève les travaux de rénovation de l'ancienne école « Romain Rolland » située boulevard Guérin. Ce bâtiment entièrement réhabilité permettra au CCAS, actuellement installé au 1^{er} étage de la mairie, d'emménager dans des locaux adaptés à ses missions. Cette délocalisation permettra de créer un guichet unique, soit 300 m² de surface à restructurer.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019 s'élève à 2 261 639 € HT, dont 1 529 058 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 470 066 €, dont 993 888 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2020 s'élève à

12 199 267 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 6 788 044 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 301 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL